

Conseil municipal du 28/03/2022



COMPTE RENDU

Etaient présents

JAY Claude, Maire

THOMAS Donatienne, DANIS Georges, JAY Noëlla, SILVESTRE Klébert, FAVRE Sandra, THIERY Hubert, BONNEFOY-CUDRAZ Florence, BORREL André, JAY Carmen, DUNAND Laurent, SOLLIER Romain, MOISAN Brigitte, Robert HUDRY, FREYDRICH Catherine, DUNAND Dominique, KEMPF-DALBAN Stéphanie, FREMIOT Marie-Pierre, DESCHAMPS Christelle, ASTRE Aurélien, JAY Grégoire, HUDRY Florian.

Frederic ARNAUD (arrivé à compter des comptes administratifs)

Etaient excusés :

ABONDANCE Chantal qui a donné pouvoir Georges DANIS

GORINI Cédric qui a donné pouvoir à Frédéric ARNAUD

Myriam SOLLIER

TREW Catherine,

Grégoire JAY a été élu secrétaire de séance.

Date de convocation : 22 mars 2022 Date d'affichage : 22 mars 2022

Nombre de conseillers : en exercice : 27

présents : 22 votants : 23 (En l'absence de M. Frédéric ARNAUD pour l'approbation du PV de la séance précédente, la communication des décisions L2122-22 et l'approbation du rapport de la Sogevab

Arrivée de Frédéric ARNAUD à partir des comptes administratifs

présents : 23

- votants : 24 (pour les comptes administratifs en présence de Frédéric ARNAUD et absence de M. le Maire)
- votants : 24 (pour la délibération d'attribution de subvention aux associations Loi 1901 – Ne prend pas part au vote Brigitte MOISAN).
- votants : 25 pour toutes les autres délibérations

Approbation du Procès-verbal de la séance précédente

En absence de Frédéric ARNAUD

Le conseil municipal à l'unanimité décide :

- De valider le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 1^{ER} mars 2022

dcm-2022-03-28-025 Communication des décisions L2122-22 du Cgct

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal :

Le conseil municipal peut conférer au maire, par délégation, en tout ou partie et pour la durée de son mandat, les attributions contenues dans les dispositions du code général des collectivités territoriales et notamment à l'article L2122-22. Les décisions prises par le maire en vertu dudit article, sont soumises aux mêmes règles que celles qui sont applicables aux délibérations des conseils municipaux portant sur les mêmes objets.

Monsieur le Maire porte à la connaissance du conseil municipal :

Conseil municipal du 28/03/2022

Par délibération 2020-91 du 23/05/2020, le conseil municipal a autorisé le maire à agir par décision pour certaines matières et dans certaines conditions.

En vertu de cette délibération, le conseil municipal a pris acte de la communication des décisions DEC-2022-033 à DEC-2022-052

En absence de Frédéric ARNAUD

Le conseil municipal à l'unanimité (23 votants) prend acte de cette communication.

dcm-2022-03-28-026 Contrat de délégation de service public relatif à la gestion et l'exploitation des équipements sportifs, des salles communales et le développement des activités et animation des stations de la commune Rapport de la SOGEVAB au concédant 2020/2021

En absence de Frédéric ARNAUD

Le conseil municipal à l'unanimité (23 votants) décide :

- De prendre acte du rapport de gestion clos au 30 septembre 2021
- D'approuver le rapport de gestion clos au 30 septembre 2021
- D'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tout acte, tout document, à engager toute opération budgétaire, à prendre toute décision et à effectuer toute démarche relative à la mise en œuvre de la présente délibération.

dcm-2022-03-28-034 Approbation des comptes de gestion 2021 du comptable public

Monsieur Hubert THIERY, adjoint au Maire, porte à la connaissance du conseil municipal :

Comme chaque année, il convient d'approuver les comptes de gestion de l'exercice 2021 présentés par le comptable public et lui donner quitus pour sa gestion, pour les budgets suivants :

- Budget principal
- Budget annexe eau potable
- Budget annexe assainissement collectif
- Budget annexe Lotissement Croix de Fer
- Budget annexe Lotissement de Villarabout
- Budget annexe ZAC Praranger/Le Bettex
- Budget annexe Section de commune Villarencel/Saint Martin
- Budget annexe Lotissement de la Chavonnerie

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant aux bilans de l'exercice 2021 de chacun des budgets, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

En absence de Frédéric ARNAUD

Le conseil municipal à l'unanimité (23 votants) décide :

- De déclarer que les comptes de gestion pour l'exercice 2021, visés et certifiés par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes
- D'approuver les comptes de gestion des budgets précités du comptable public pour l'exercice 2021.
- D'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tout acte, tout document, à engager toute opération budgétaire, à prendre toute décision et à effectuer toute démarche relative à la mise en œuvre de la présente délibération.

Conseil municipal du 28/03/2022

Les comptes administratifs et les affectations de résultats correspondantes sont présentés dans un premier temps. Monsieur Frédéric ARNAUD est présent à partir de ce moment.

dcm-2022-03-28-035 Budget principal : approbation du compte administratif 2021 et affectation du résultat

Monsieur Claude JAY, Maire quitte La Salle. Mme Noëlla JAY ouvre le débat ; en absence d'observation il est procédé au vote.

Le conseil municipal à l'unanimité décide (24 votants):

- De donner acte à Claude JAY, Maire, pour sa présentation du compte administratif 2021 du budget principal
- De constater les identités de valeurs avec les indications portées sur le compte de gestion dressé par le comptable public
- D'arrêter les résultats tels que mentionnés dans le tableau ci-dessus, soit :
 - Un résultat de fonctionnement excédentaire de 6 569 072,77€
 - Un résultat d'investissement déficitaire de 2 455 285,63€
- D'affecter les résultats de la manière suivante :
 - Section fonctionnement : affectation du résultat de l'exercice 2021 au compte 1068 de l'exercice 2022 pour 6 569 072,77€ pour financer les soldes d'opérations reprises en 2021 en dépenses d'investissement et les nouveaux investissements de l'exercice 2022
 - Section investissement : reprise du résultat déficitaire de l'exercice 2021 au compte 001 de l'exercice 2022 pour 2 455 285,63€.
- D'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tout acte, tout document, à engager toute opération budgétaire, à prendre toute décision et à effectuer toute démarche relative à la mise en œuvre de la présente délibération.

dcm-2022-03-28-039 Budget annexe eau potable : approbation du compte administratif 2021 et affectation du résultat

Monsieur Claude JAY, Maire quitte La Salle. Mme Noëlla JAY ouvre le débat ; en absence d'observation il est procédé au vote.

Le conseil municipal à l'unanimité décide (24 votants):

- De donner acte à Claude JAY, Maire, pour sa présentation du compte administratif 2021 du budget annexe eau potable
- De constater les identités de valeurs avec les indications portées sur le compte de gestion dressé par le comptable public
- D'arrêter les résultats tels que mentionnés dans le tableau ci-dessus, soit :
 - Un résultat d'exploitation excédentaire de 852 178,67€
 - Un résultat d'investissement déficitaire de 604 356,88€
- D'affecter le résultat de la manière suivante
 - Section d'exploitation : affectation du résultat excédentaire d'exploitation de l'exercice 2021 au compte 1068 de l'exercice 2022 pour 852 178,67€ pour financer les soldes d'opérations reprises en 2021 en dépenses d'investissement, le solde des restes à réaliser de 2021 et les nouveaux investissements de l'exercice 2022
 - Section d'investissement : reprise du résultat déficitaire de l'exercice 2021 au compte 001 de l'exercice 2022 pour 604 356,88€.
- D'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tout acte, tout document, à engager toute opération budgétaire, à prendre toute décision et à effectuer toute démarche relative à la mise en œuvre de la présente délibération.

Conseil municipal du 28/03/2022

dcm-2022-03-28-042 Budget annexe assainissement : approbation du compte administratif 2021 et affectation du résultat

Monsieur Claude JAY, Maire quitte La Salle. Mme Noëlla JAY ouvre le débat ; en absence d'observation il est procédé au vote.

Le conseil municipal à l'unanimité décide (24 votants):

- De donner acte à Claude JAY, Maire, pour sa présentation du compte administratif 2021 du budget annexe eau potable
- De constater les identités de valeurs avec les indications portées sur le compte de gestion dressé par le comptable public
- D'arrêter les résultats tels que mentionnés dans le tableau ci-dessus, soit :
 - Un résultat d'exploitation excédentaire de 1 080 291,80€
 - Un résultat d'investissement déficitaire de 594 662,28€
- D'affecter les résultats de la manière suivante :
 - Section exploitation : affectation du résultat d'exploitation excédentaire de l'exercice 2021 au compte 1068 de l'exercice 2022 pour 1 080 291,80€ pour financer les soldes d'opérations reprises en 2021 en dépenses d'investissement, le solde des restes à réaliser de 2021 et les nouveaux investissements de l'exercice 2022
 - Section investissement : reprise du résultat déficitaire de l'exercice 2021 au compte 001 de l'exercice 2022 pour 594 662,28€.
- D'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tout acte, tout document, à engager toute opération budgétaire, à prendre toute décision et à effectuer toute démarche relative à la mise en œuvre de la présente délibération.

dcm-2022-03-28-045 Budget annexe Lotissement Villarabout Approbation du compte administratif 2021 et affectation du résultat –

Monsieur Claude JAY, Maire quitte La Salle. Mme Noëlla JAY ouvre le débat ; en absence d'observation il est procédé au vote.

Le conseil municipal à l'unanimité décide (24 votants):

- De donner acte à Claude JAY, Maire, pour sa présentation du compte administratif 2021 du budget annexe Lotissement Villarabout.
- De constater les identités de valeurs avec les indications portées sur le compte de gestion dressé par le comptable public
- D'arrêter les résultats tels que mentionnés dans le tableau ci-dessus, soit :
 - Un résultat de fonctionnement excédentaire de 642 886,34€
 - Un résultat d'investissement excédentaire de 1 000 000,00€
- D'affecter les résultats de la manière suivante :
 - Section de fonctionnement : affectation du résultat excédentaire de l'exercice 2021 au compte 002 de l'exercice 2022 pour 642 886,34€
 - Section d'investissement : reprise du résultat excédentaire de l'exercice 2021 au compte 001 de l'exercice 2022 pour 1 000 000,00€.
- D'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tout acte, tout document, à engager toute opération budgétaire, à prendre toute décision et à effectuer toute démarche relative à la mise en œuvre de la présente délibération.

dcm-2022-03-28-047 Approbation du compte administratif 2021 et affectation du résultat – Budget annexe Section communale Villarencel

Monsieur Claude JAY, Maire quitte La Salle. Mme Noëlla JAY ouvre le débat ; en absence d'observation il est procédé au vote.

Le conseil municipal à l'unanimité décide (24 votants):

- De donner acte à Claude JAY, Maire, pour sa présentation du compte administratif 2021 du budget annexe Section communale Villarencel

Conseil municipal du 28/03/2022

- De constater les identités de valeurs avec les indications portées sur le compte de gestion dressé par le comptable public
- D'arrêter les résultats tels que mentionnés dans le tableau ci-dessus, soit :
 - Un résultat de fonctionnement excédentaire de 0,01€
 - Un résultat d'investissement excédentaire de 83,46€
- D'affecter les résultats de la manière suivante :
 - Section de fonctionnement : reprise du résultat excédentaire de l'exercice 2021 au compte 002 de l'exercice 2022 pour 0,01€
 - Section d'investissement : reprise du résultat excédentaire de l'exercice 2021 au compte 001 de l'exercice 2022 pour 83,46€.
- D'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tout acte, tout document, à engager toute opération budgétaire, à prendre toute décision et à effectuer toute démarche relative à la mise en œuvre de la présente délibération.

dcm-2022-03-28-049 Approbation du compte administratif 2021– Budget annexe ZAC Praranger

Monsieur Claude JAY, Maire quitte La Salle. Mme Noëlla JAY ouvre le débat ; en absence d'observation il est procédé au vote.

Le conseil municipal à l'unanimité décide (24 votants):

- De donner acte à Claude JAY, Maire, pour sa présentation du compte administratif 2021 du budget annexe ZAC Praranger
- De constater les identités de valeurs avec les indications portées sur le compte de gestion dressé par le comptable public
- D'arrêter les résultats tels que mentionnés dans le tableau ci-dessus, soit :
 - Un résultat de fonctionnement excédentaire de 75 482,09€
 - Un résultat d'investissement nul de 0,00€
- D'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tout acte, tout document, à engager toute opération budgétaire, à prendre toute décision et à effectuer toute démarche relative à la mise en œuvre de la présente délibération.

dcm-2022-03-28-051 Approbation du compte administratif 2021 et affectation du résultat – Budget annexe Lotissement La Chavonnerie

Monsieur Claude JAY, Maire quitte La Salle. Mme Noëlla JAY ouvre le débat ; en absence d'observation il est procédé au vote.

Le conseil municipal à l'unanimité décide (24 votants):

- De donner acte à Claude JAY, Maire, pour sa présentation du compte administratif 2021 du budget annexe Lotissement de La Chavonnerie.
- De constater les identités de valeurs avec les indications portées sur le compte de gestion dressé par le comptable public.
- D'arrêter les résultats tels que mentionnés dans le tableau ci-dessus, soit :
 - Un résultat de fonctionnement excédentaire de 309 382,43€
 - Un résultat d'investissement déficitaire de 594 157,53€
- D'affecter les résultats de la manière suivante :
 - Section de fonctionnement : reprise du résultat excédentaire de fonctionnement de l'exercice 2021 au compte 002 de l'exercice 2022 pour 309 382,43€
 - Section d'investissement : reprise du résultat déficitaire de l'exercice 2021 au compte 001 de l'exercice 2022 pour 594 157,53€.
- D'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tout acte, tout document, à engager toute opération budgétaire, à prendre toute décision et à effectuer toute démarche relative à la mise en œuvre de la présente délibération.

Conseil municipal du 28/03/2022

dcm-2022-03-28-053 Approbation du compte administratif 2021 et affectation du résultat – Budget annexe Lotissement La Croix de Fer

Monsieur Claude JAY, Maire quitte La Salle. Mme Noëlla JAY ouvre le débat ; en absence d'observation il est procédé au vote.

Le conseil municipal à l'unanimité décide (24 votants):

- De donner acte à Claude JAY, Maire, pour sa présentation du compte administratif 2021 du budget annexe Lotissement La Croix de Fer
- De constater les identités de valeurs avec les indications portées sur le compte de gestion dressé par le comptable public
- D'arrêter les résultats tels que mentionnés dans le tableau ci-dessus, soit :
 - Un résultat de fonctionnement excédentaire de 161 691,77€
 - Un résultat d'investissement de 0,00€
- D'affecter le résultat de fonctionnement excédentaire de l'exercice 2021 au 002 pour un montant de 161 691,77€.
- D'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tout acte, tout document, à engager toute opération budgétaire, à prendre toute décision et à effectuer toute démarche relative à la mise en œuvre de la présente délibération.

dcm-2022-03-28-036 Mise en place des autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP)

Parmi les principaux projets communaux, il est proposé de recourir à la gestion en AP/CP pour :

- La gendarmerie
- Le centre bien-être de Saint Martin de Belleville
- Le centre sportif de Val Thorens
- L'aménagement de la zone de déchets de la Planche (part communale)

Le montant des AP à ouvrir et des CP à prévoir sont les suivants :

Projet	AP (montant TTC)	CREDITS DE PAIEMENT				
		Rappel crédits antérieurs	2022	2023	2024	2025
Aménagement de la zone de déchets de la Planche (part communale)	13 707 489	0	1 070 000	472 733	6 052 190	6 112 566
Construction d'une nouvelle gendarmerie	3 878 539	0	2 516 572	1 361 967		
Rénovation du Centre sportif	50 000 000	31 968 960	15 800 000	2 231 040		
Centre bien-être SMB	14 334 464	0	40 000	8 383 253	5 911 211	

Les plans de financement prévisionnels de ces projets sont les suivants :

	Aménagement de la zone de déchets de la Planche (part communale)	Construction d'une nouvelle gendarmerie	Rénovation du Centre sportif	Centre bien-être SMB
FCTVA	2 248 576	636 236	8 202 000	2 351 425
Subventions/co-financement	4 130	500 000	10 000 000	189 600
Reste à la charge de la commune (autofinancement et emprunt)	11 454 782	2 742 303	31 798 000	11 793 439
TOTAL	13 707 489	3 878 539	50 000 000	14 334 464

Le conseil municipal à l'unanimité décide :

- D'approuver la mise en place de la gestion en AP/CP
- D'approuver l'ouverture des AP et les prévisions de CP associées pour les projets de la gendarmerie, du centre bien-être de Saint Martin de Belleville, du centre sportif de Val Thorens et de l'aménagement de la zone de déchets de la Planche (part communale)

Conseil municipal du 28/03/2022

- D'autoriser M. le Maire à procéder à la liquidation et au mandatement des dépenses correspondantes aux CP 2022.
- D'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tout acte, tout document, à engager toute opération budgétaire, à prendre toute décision et à effectuer toute démarche relative à la mise en œuvre de la présente délibération.

dcm-2022-03-28-037 Budget principal : approbation du budget primitif

Comme chaque année, sur proposition de la Commission des Finances, il convient de voter le budget primitif du budget principal de l'exercice en cours.

Il est porté à la connaissance du conseil le projet de budget primitif 2022 du budget principal soumis au vote. Il s'équilibre à :

- 31 565 472,00€ en fonctionnement
- 42 810 683,75€ en investissement

Le conseil municipal à l'unanimité décide :

- D'approuver par chapitre le budget primitif 2022 du budget principal
- D'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tout acte, tout document, à engager toute opération budgétaire, à prendre toute décision et à effectuer toute démarche relative à la mise en œuvre de la présente délibération.

dcm-2022-03-28-038 Fixation des taux de la fiscalité directe locale

Le conseil municipal à l'unanimité décide :

- D'approuver l'augmentation proportionnelle des taux d'imposition de 6% en 2022
- De porter en conséquence les taux d'imposition à :
 - 21,90% pour la taxe foncière sur les propriétés bâties
 - 124,23% pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties
 - 26,81% pour la cotisation foncière des entreprises
- D'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tout acte, tout document, à engager toute opération budgétaire, à prendre toute décision et à effectuer toute démarche relative à la mise en œuvre de la présente délibération.

dcm-2022-03-28-040 Fixation des durées d'amortissement des immobilisations – budget annexe EAU POTABLE

Les durées d'amortissement sont les suivantes :

Type d'immobilisations	Durées d'immobilisation
Ouvrages de génie civil pour le captage, le transport et le traitement de l'eau potable, canalisations d'adduction d'eau	60 ans
Installations de traitement de l'eau potable (sauf génie civil et régulation)	10 ans
Pompes, appareils électromécaniques, installations de chauffage (y compris chaudières), installations de ventilation, protection captage	10 ans
Organes de régulation (électronique, capteurs...)	8 ans
Bâtiments durables (en fonction du type de construction)	80 ans
Bâtiments légers, abris	25 ans
Agencements et aménagements de bâtiments, installations électriques et téléphoniques	20 ans

Conseil municipal du 28/03/2022

Mobilier de bureau	10 ans
Appareils de laboratoires, matériel de bureau (sauf informatique), outillages	5 ans
Matériel informatique	5 ans
Engins de travaux publics, véhicules	7 ans pour les véhicules de tourisme et petits utilitaires 10 ans pour les gros utilitaires 15 ans pour les poids lourds
Frais d'études, de recherche et de développement et frais d'insertion non suivis de réalisation	5 ans
Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires	2 ans

Le conseil municipal à l'unanimité décide :

- D'approuver les durées d'amortissement proposées
- De fixer à 500€ TTC le seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations s'amortissent sur un an
- De prévoir les crédits afférents aux amortissements dès le vote du budget primitif 2022 du budget annexe eau potable
- D'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tout acte, tout document, à engager toute opération budgétaire, à prendre toute décision et à effectuer toute démarche relative à la mise en œuvre de la présente délibération.

dcm-2022-03-28-041 Budget annexe eau potable : approbation du budget primitif 2022

Monsieur Hubert THIERY, adjoint au Maire, porte à la connaissance du conseil municipal le projet de budget primitif 2022 du budget annexe Eau potable soumis au vote. Il s'établit à :

- 592 500,00€ en exploitation
- 2 033 368,30€ en investissement

Le conseil municipal à l'unanimité décide :

- De valider par chapitre le budget primitif 2022 du budget annexe eau potable
- D'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tout acte, tout document, à engager toute opération budgétaire, à prendre toute décision et à effectuer toute démarche relative à la mise en œuvre de la présente délibération.

dcm-2022-03-28-043 Fixation des durées d'amortissement des immobilisations – budget annexe assainissement collectif

Les durées d'amortissement sont les suivantes :

Type d'immobilisations	Durées d'immobilisation
Réseaux d'assainissement	60 ans
Stations d'épuration (ouvrages de génie civil)	
- <i>Ouvrages lourds (agglomérations importantes)</i>	<i>60 ans pour le génie civil et 10 ans pour l'exploitation</i>
- <i>Ouvrages courants, tels que bassins de décantation, d'oxygénation</i>	<i>30 ans pour le génie civil et 10 ans pour l'exploitation</i>

Conseil municipal du 28/03/2022

Pompes, appareils électromécaniques, installations de chauffage (y compris chaudières), installations de ventilation, protection captage	10 ans
Organes de régulation (électronique, capteurs...)	8 ans
Bâtiments durables (en fonction du type de construction)	80 ans
Bâtiments légers, abris	25 ans
Agencements et aménagements de bâtiments, installations électriques et téléphoniques	20 ans
Mobilier de bureau	10 ans
Appareils de laboratoires, matériel de bureau (sauf informatique), outillages	5 ans
Matériel informatique	5 ans
Engins de travaux publics, véhicules	7 ans pour les véhicules de tourisme et petits utilitaires 10 ans pour les gros utilitaires 15 ans pour les poids lourds
Frais d'études, de recherche et de développement et frais d'insertion non suivis de réalisation	5 ans
Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires	2 ans

Le conseil municipal à l'unanimité décide :

- D'approuver les durées d'amortissement proposées
- De fixer à 500€ TTC le seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations s'amortissent sur un an
- De prévoir les crédits afférents aux amortissements dès le vote du budget primitif 2022 du budget annexe assainissement collectif.
- D'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tout acte, tout document, à engager toute opération budgétaire, à prendre toute décision et à effectuer toute démarche relative à la mise en œuvre de la présente délibération.

dcm-2022-03-28-044 Budget annexe assainissement collectif : vote du budget primitif 2022

Comme chaque année, sur proposition de la Commission des Finances, il convient de voter le budget primitif du budget annexe Assainissement collectif de l'exercice en cours.

Monsieur Hubert THIERY, adjoint au Maire, porte à la connaissance du conseil municipal le projet de budget primitif 2022 du budget annexe Assainissement collectif soumis au vote. Il s'établit à :

- 1 150 000,00€ en exploitation
- 2 562 213,80€ en investissement

Le conseil municipal à l'unanimité décide :

- D'approuver par chapitre le budget primitif 2022 du budget annexe assainissement collectif par chapitre
- D'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tout acte, tout document, à engager toute opération budgétaire, à prendre toute décision et à effectuer toute démarche relative à la mise en œuvre de la présente délibération.

dcm-2022-03-28-046 Budget annexe Lotissement Villarabout Approbation du budget primitif

Conseil municipal du 28/03/2022

Monsieur Hubert THIERY, adjoint au Maire, rappelle au conseil municipal :

Il est porté à la connaissance du conseil le projet de budget primitif 2022 du budget annexe Lotissement Villarabout soumis au vote. Il s'établit à :

- Section de fonctionnement : 642 886,34€
- Section d'investissement : 1 000 000,00€

Le conseil municipal à l'unanimité décide :

- D'approuver par chapitre le budget primitif 2022 du budget annexe du lotissement de Villarabout
- D'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tout acte, tout document, à engager toute opération budgétaire, à prendre toute décision et à effectuer toute démarche relative à la mise en œuvre de la présente délibération.

dcm-2022-03-28-048 Approbation du budget primitif 2022 – Budget annexe Section communale Villarencel

Il est porté à la connaissance du conseil le projet de budget primitif 2022 du budget annexe Section communale Villarencel soumis au vote. Il s'établit à :

- 0,01€ en fonctionnement
- 83,46€ en investissement

Le conseil municipal à l'unanimité décide :

- D'approuver par chapitre le budget primitif 2022 du budget annexe section communale Villarencel
- D'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tout acte, tout document, à engager toute opération budgétaire, à prendre toute décision et à effectuer toute démarche relative à la mise en œuvre de la présente délibération.

dcm-2022-03-28-050 Clôture du budget annexe ZAC Praranger

Le conseil municipal à l'unanimité décide :

- De clôturer le budget annexe ZAC Praranger
- D'intégrer le résultat de clôture du budget annexe dans le budget principal par opération non budgétaire
- D'autoriser le comptable public à procéder aux écritures comptables qui lui incombent.
- D'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tout acte, tout document, à engager toute opération budgétaire, à prendre toute décision et à effectuer toute démarche relative à la mise en œuvre de la présente délibération.

dcm-2022-03-28-052 Approbation du budget primitif 2022 – Budget annexe Lotissement La Chavonnerie

Il est porté à la connaissance du conseil le projet de budget primitif 2022 du budget annexe Lotissement La Chavonnerie soumis au vote. Il s'établit à :

- 594 157,53€ en fonctionnement
- 594 157,53€ en investissement

Le conseil municipal à l'unanimité décide :

- D'approuver par chapitre le budget primitif 2022 du budget annexe lotissement de la Chavonnerie

Conseil municipal du 28/03/2022

- D'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tout acte, tout document, à engager toute opération budgétaire, à prendre toute décision et à effectuer toute démarche relative à la mise en œuvre de la présente délibération.

dcm-2022-03-28-054 Approbation du budget primitif 2022 – Budget annexe Lotissement La Croix de Fer

Il est porté à la connaissance du conseil le projet de budget primitif 2022 du budget annexe Croix de Fer soumis au vote. Il s'établit à :

- 309 763,11€ en fonctionnement
- 309 763,11€ en investissement

Le conseil municipal à l'unanimité décide :

- D'approuver par chapitre le budget primitif 2022 du budget annexe du lotissement de la Croix de Fer
- D'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tout acte, tout document, à engager toute opération budgétaire, à prendre toute décision et à effectuer toute démarche relative à la mise en œuvre de la présente délibération.

Monsieur Hubert THIERY et Monsieur le Maire remercient fortement Mme LE CALVEZ , le cabinet Mazars et l'équipe financière pour le travail accompli.

dcm-2022-03-28-027 Contrat de délégation de service public « Sevabel-Les Belleville : Approbation des tarifs été 2022 et hiver 2022/2023 de la Sevabel pour le domaine skiable de St Martin de Belleville

Le conseil municipal à l'unanimité décide :

- De fixer les tarifs pour la saison d'été 2022 et la saison d'hiver 2022/2023
- D'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tout acte, tout document, à engager toute opération budgétaire, à prendre toute décision et à effectuer toute démarche relative à la mise en œuvre de la présente délibération.

dcm-2022-03-28-028 Service public Refuge du Lac du Lou : choix du mode de gestion

Le conseil municipal à l'unanimité décide :

- D'approuver le principe du recours à une concession de service public pour la gestion du refuge du Lac du Lou
- D'approuver le contenu des caractéristiques des prestations que devra assurer le délégataire telles qu'elles sont définies dans le rapport de présentation annexé, étant entendu qu'il appartiendra ultérieurement à Monsieur le Maire d'en négocier les conditions précises
- D'approuver le principe sur le lancement de la procédure de concession du service public du refuge du lac du Lou tel que décrit dans le rapport de présentation joint fixant les caractéristiques des prestations que devra assurer le délégataire,
- D'autoriser le maire à engager la consultation de la délégation de service public du refuge du lac du Lou et à signer toutes pièces nécessaires à la mise en œuvre de la procédure.

Conseil municipal du 28/03/2022

- D'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tout acte, tout document, à engager toute opération budgétaire, à prendre toute décision et à effectuer toute démarche relative à la mise en œuvre de la présente délibération.

dcm-2022-03-28-029 Les Allues – Route de Hauteville – protocole transactionnel

Le conseil municipal à l'unanimité décide :

- D'accepter le protocole transactionnel tel que résumé ci-dessus
- D'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer le protocole transactionnel
- De verser à la commune des Allues la somme de **35 073.91 €**
- D'inscrire la somme au budget 2022
- D'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tout acte, tout document, à engager toute opération budgétaire, à prendre toute décision et à effectuer toute démarche relative à la mise en œuvre de la présente délibération.

dcm-2022-03-28-030 Associations Loi 1901 : propositions d'attribution de subvention

Mme Brigitte MOISAN étant membre des associations Myosotis et Bellevill'voix se retire du vote

Le conseil municipal à l'unanimité décide : (24 votants)

- D'attribuer les subventions suivantes :

Comité d'entente de la résistance et de la déportation de Savoie 80 € ; JALMALV 300 € ; Resto du Cœur 100 € ; Croix Rouge Française Antenne Tarentaise 300 € ; PEP73 : 300 € ; Emmaüs Antenne Moûtiers Tarentaise 100 € ; Le Club des Myosotis 7 000 € ; DELTHA Savoie 360 € ; Vie Libre 300 € ; SEPas Impossible 300 € ; Collège Jean Rostand Voyage à Paris (asso.Foyer des élèves J.Rostand) 300 € ; Anciens combattants Villarlurin 400 € ; ADMR 300 € ; Bellevill'Voix 1 600 € ; Anciens combattants les Belleville 1 000 € ; Les amis des Cordeliers 300 €.

- D'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tout acte, tout document, à engager toute opération budgétaire, à prendre toute décision et à effectuer toute démarche relative à la mise en œuvre de la présente délibération.

dcm-2022-03-28-031 Trois Vallées Enduro 2022 : approbation du cahier des charges

Le conseil municipal à l'unanimité décide :

- D'approuver le projet des cahiers des charges présentés
- D'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer les cahiers des charges
- D'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tout acte, tout document, à engager toute opération budgétaire, à prendre toute décision et à effectuer toute démarche relative à la mise en œuvre de la présente délibération.

dcm-2022-03-28-032 Convention de servitude entre la Commune et ENEDIS au lieudit « La Viaz » pour l'amélioration de la qualité de desserte et l'alimentation du réseau électrique en distribution publique. Raccordement du bâtiment du centre de secours.

Le conseil municipal à l'unanimité décide :

- D'accepter la convention de servitude proposée par ENEDIS
 - sur les parcelles communale AB 72 et 74
 - bande de 1m de large pour l'installation d'une à quatre canalisations souterraines sur une longueur totale de 39m
 - moyennant une indemnité unique et forfaitaire de 78 €
- D'autoriser le maire ou son représentant à signer la convention jointe en annexe

Conseil municipal du 28/03/2022

- D'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tout acte, tout document, à engager toute opération budgétaire, à prendre tout décision et à effectuer toute démarche relative à la mise en œuvre de la présente délibération.

dcm-2022-03-28-033 Proposition de subvention pour le comice Agricole 2022

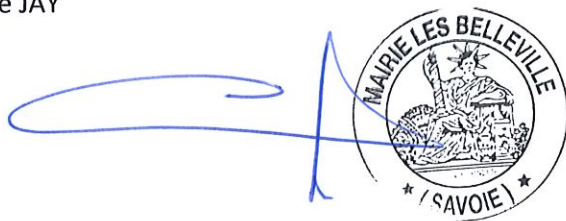
Le conseil municipal à l'unanimité décide :

- D'attribuer une subvention de 500 € au Gida pour l'organisation du Comice agricole du 10/04/22
- D'inscrire la somme au budget 2022
- D'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tout acte, tout document, à engager toute opération budgétaire, à prendre toute décision et à effectuer toute démarche relative à la mise en œuvre de la présente délibération.

Le présent compte rendu clos sur 13 pages comprend les extraits de délibération dcm-2022-03-28-025 à dcm-2022-03-28-054

Le Maire

Claude JAY

The image shows a handwritten signature in blue ink, which appears to be 'Claude Jay', written over a circular official seal. The seal features a central emblem of a figure holding a staff, surrounded by the text 'MAIRIE LES BELLEVILLE' at the top and 'SAVOIE' at the bottom, flanked by two stars.